

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Christian BURLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPIY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MÉNET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danièle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Jean-Pierre SERRUS - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Maurice CHAZEAU - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michel AZOULAI - Henri CAMBESSEDES représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Gaëlle LENFANT - Gaby CHARROUX représenté par Marc POGGIALE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Sandra DALBIN représentée par Didier PARAKIAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Philippe DE SAINTDO représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Claude DELAGE représenté par Yves MORAINÉ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Frédéric DOURNAYAN représenté par Marie-Louise LOTA - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Jean-Christophe GROSSI représenté par Jacques BOUDON - Garo HOVSEPIAN représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Jean-Claude FERAUD - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Bernard DESTROST - Albert LAPEYRE représenté par Xavier MERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Virginie MONNET-CORTI - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Pascal MONTECOT représenté par Roland GIBERTI - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Michel ILLAC - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGÉAC - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Richard MIRON - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Laurent COMAS - Eric DIARD - Hélène GENTE-CEAGLIO - Georges MAURY - Michel MILLE - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Eric SCOTTO - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 03 novembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **FAG 031-2689/17/CM**

### **■ Rapport sur la situation 2017 en matière de développement durable de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

#### **MET 17/4974/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite «Grenelle 2» soumet les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce document s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens, dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

À l'origine, les rapports sur la responsabilité sociétale des organisations résultaient de démarches volontaires. Cependant, ils sont de plus en plus encadrés par des textes législatifs, réglementaires ou normatifs. Ainsi, les collectivités territoriales, tout comme l'État et les entreprises se doivent de produire un rapport annuel, nouvel outil de dialogue local, pour informer sur leur activité vis-à-vis du développement durable.

La présentation du rapport développement durable à l'assemblée délibérante est ainsi l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, de faire évoluer la maquette budgétaire dans ce sens, et ce, en adéquation avec les enjeux locaux et les orientations stratégiques retenues.

La création récente de la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2016 a impliqué une refonte complète de l'administration ainsi que la construction de nouveaux cadres stratégiques et plans d'actions.

De ce fait, ce troisième rapport «développement durable» métropolitain propose cette année non plus une compilation des actions des différents territoires, mais bien une lecture des stratégies territoriales en cours d'élaboration, au regard des objectifs du développement durable.

En effet, compte tenu de la jeunesse de la collectivité, il n'est pas possible d'établir un bilan à proprement parlé d'actions Développement Durable, mais on peut, d'ores et déjà, inventorier les démarches engagées ou en cours d'élaboration, qui s'inscrivent dans cette voie, et qui démontrent par leur nombre, la volonté de la Métropole d'adhérer à ces principes.

Il prend donc la forme d'un rapport synthétique, structuré autour d'un premier inventaire des politiques et schémas stratégiques déjà émergents et classés d'une part :

Selon les 5 finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique
- la préservation de la biodiversité et des ressources
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- la cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Et d'autre part, en fonction des 5 éléments de démarche :

- la stratégie d'amélioration continue
- la transversalité de l'approche
- la participation des acteurs et des citoyens
- l'organisation du pilotage

**Signé le 19 Octobre 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 03 novembre 2017**

- l'évaluation partagée

La Métropole Aix-Marseille-Provence est une entité administrative récente.

Après une année 2016 de mise en place, 2017 est donc la deuxième année de construction qui a été marquée par 3 temps forts :

- l'élaboration du projet métropolitain
- l'approbation de l'Agenda de la mobilité, celle du développement économique et le début des travaux sur les autres schémas directeurs
- la validation d'un premier organigramme et la constitution des équipes opérationnelles.

Le rapport Développement Durable se nourrit de l'ensemble des réflexions en cours sur les territoires, qui convergent vers l'objectif d'un territoire où il fait bon vivre, travailler, se distraire, s'épanouir. Les projets répondant à cet objectif sont nombreux sur le territoire, portés par des partenaires publics et privés, convaincus du rôle prééminent de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui doit donner les orientations et les impulsions plus particulièrement dans le cadre du Projet Métropolitain.

Ils s'inscrivent aussi dans la continuité des réflexions et projets des intercommunalités antérieures à la Métropole, des communes et de leurs partenaires et bénéficient des avancements des politiques sectorielles de la Métropole au travers des différents agendas, schémas et documents en cours d'élaboration.

Les points mentionnés ci après constituent une première liste non exhaustive des politiques déjà engagées. Plusieurs autres programmes, schémas et plans sont à l'étude.

- Le **Schéma de cohérence territoriale** planifie l'organisation et la vocation générale des espaces à l'échelle intercommunale. Il encadre les futurs plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi).
- L'**Agenda de la mobilité** ambitionne de doubler l'usage des transports en commun d'ici 2030. Il engage un programme d'investissements : cars Premium, sites propres autoroutiers, modernisation des voies ferrées... Il sera prolongé par le **Plan de Déplacements Urbains**.
- L'**Agenda du Développement économique** définit un plan d'actions en faveur de l'emploi, moteur essentiel de la compétitivité et de l'attractivité du territoire. Il fait l'objet de déclinaisons territoriales et sectorielles au travers des schémas tertiaire, d'urbanisme commercial, de foncier productif...
- Le **Programme local de l'habitat** définit la politique de l'habitat de la Métropole. Il territorialise la production de logements, en réponse aux besoins des habitants et en intégrant des enjeux transversaux (déplacements, cohésion sociale...).
- Le **Plan climat air énergie Métropolitain** définit la politique énergétique et climatique de la Métropole, adaptant le territoire au changement climatique et aux évolutions prévisibles.
- Le **Livre Bleu Métropolitain** est un document d'initiative métropolitaine, fixant les objectifs pour la protection et la valorisation du littoral, assorti d'un programme d'actions.
- La **stratégie des réseaux d'énergie**, outil opérationnel de la stratégie réseau multi énergie du territoire,
- la **stratégie d'aménagement et de gestion de l'ensemble du patrimoine**.
- le **schéma de préservation des espaces naturels**.
- La **stratégie de prévention des risques**, qui encadre l'action de la métropole en faveur de ce domaine.
- Le **projet alimentaire territorial** vise à donner un cadre stratégique et opérationnel, à des actions partenariales autour de l'alimentation sur le territoire de la Métropole en circuit court. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

Le rapport 2017 a été réalisé en interne par la Direction Générale Adjointe Stratégie Environnementale, Plan Climat et Risques Majeurs, avec la contribution de l'ensemble des DGA de la Métropole et des agences d'urbanisme du territoire.

Le rapport développement durable détaillé est joint en annexe de cette délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 19 Octobre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 03 novembre 2017

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations;
- Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que ce rapport présente un intérêt pour l'information des élus et les citoyens de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Délibère**

**Article unique :**

Est pris acte de la présentation du rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable établi sur la base des données disponibles de l'année 2017 pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Stratégie environnementale,  
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE